

CONSEIL DU 27 AVRIL 2011

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

➔ **Marché de mission coordination S.P.S (Santé Prévention Sécurité) pour les travaux d'extension de la Mairie et de la Salle de spectacles** : attribution de ce marché au Cabinet SOUSTELLE, pour 2 100,00 € HT, soit 2 511,60 € TTC.

➔ **Avenant contrat assurance GROUPAMA** : mise en conformité avec les récentes dispositions règlementaires et de nouvelles conditions de réassurance.

➔ **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Mairie et de la Salle de spectacles** : attribution du marché au cabinet Jean CLUZEL, architecte à ALBI, pour les travaux d'extension de la Mairie et de la Salle de Spectacles de Cunac.

➤ CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'il a sollicité les services du cabinet d'avocat de Maître Pascale MOLY, spécialiste en droit public afin de défendre le dossier contentieux engagé par la Préfecture du Tarn devant le Tribunal Administratif de Toulouse, et visant l'annulation des dispositions du P.L.U. imposant une surface minimale pour certains zonages.

Le Conseil, après en avoir délibéré, opte pour ce cabinet d'avocats et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires ainsi qu'à faire procéder au règlement de ces derniers.

➤ CONVENTION DE LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DU TARN (F.O.L. 81)

La convention avec la F.O.L. 81 pour les élèves du cycle 1 du Réseau Jeune Public arrive à échéance en juin 2011. Elle est renouvelée pour une période de 3 ans et va permettre l'organisation de la saison 2011/2012.

➤ CONVENTION ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER

La C2A souhaite poursuivre les chantiers intercommunaux d'utilité sociale dans le domaine de l'environnement, du bâtiment et de la réhabilitation du petit patrimoine, à destination du public en difficulté d'insertion professionnelle.

Pour Cunac, le chantier concerne la réalisation de travaux de désherbage, défrichage et nettoyage localisés :

➔ **Route de Saint-Juéry**, pour une parcelle en bord de voie et le fossé en galets,

➔ **Pont de la Rasclette, et Pont du Rivatou,**

➔ **Terrain communal de Parc Raymond RIEUNAUD (ancien stade), Espace associatif, Place de la Grèze, Lanel-haut.**

➔ **Parc Jean-Louis PUEL.** Ce chantier a une durée prévisionnelle de 4 semaines pour une intervention qui aura lieu en 2011.

➤ RÈGLEMENTS DU CIMETIÈRE ET DU COLOMBARIUM

Le règlement du cimetière en vigueur depuis 2006 est modifié en ce qui concerne le jardin du souvenir et le columbarium. Par ailleurs, un règlement distinct est créé pour le columbarium et le jardin du souvenir.

➤ CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE FUNÉRAIRE « PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS »

Depuis 1998, la ville d'Albi a délégué le service extérieur des pompes funèbres à l'établissement « Pompes Funèbres de l'Albigeois ».

Notre commune a passé une convention avec les PFA afin que celles-ci puissent intervenir sur notre territoire pour y exercer l'ensemble des activités relevant du service extérieur des pompes funèbres.

Au vu de l'augmentation croissante des demandes d'incinération, qui viennent du Tarn mais aussi des départements limitrophes, la ville d'Albi propose la création d'une Société Publique Locale dénommée « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois ».

Ainsi la SPL funéraire aurait pour objet la gestion du service extérieur des pompes funèbres et la crémation.

Afin de continuer de bénéficier de l'ensemble des services de cet établissement, la commune de Cunac décide de devenir membre fondateur de la SPL Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et souscrit une action de 100 euros.

➔ DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Le Conseil approuve la décision suivante à prendre sur les dépenses imprévues : + 100 €: souscription à une action à la S.P.L. funéraire dont le montant s'élève à 100 Euros suite à l'adhésion à la Société Publique Locale Funéraire « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois ».

➔ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après vérifications des documents justificatifs demandés aux associations, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association l'île aux enfants	220 €
Association Sportive Collège Saut de Sabo	214 €
Association Loisirs Créatifs Cunacois (L.C.C.)	250 €
Comité d'Animation de Cunac (C.A.C.)	2 000 €

➔ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Une subvention exceptionnelle de 237,60 € est attribuée à la coopérative scolaire en remboursement des frais, engagés par celle-ci pour l'organisation d'une sortie culturelle École et Cinéma pour les élèves de primaire.

➔ QUESTIONS DIVERSES

➔ Travaux sur la commune

☞ **Éclairage public** : 2 opérations sont prévues Route d'Albi pour la sécurité des liaisons de :

- ✓ la Font del Puech et carrefour de la Birade,
- ✓ entre le pôle Santé, Route d'Albi, et le carrefour de la Route vieille de Montplaisir au niveau de l'établissement A2S,
- ✓ et mise en place d'une lampe isolée au lotissement de Couzy au bout de la raquette.

☞ **Faucardage** : les travaux débiteront à partir du lundi 9 mai.

☞ **Réfection du mur du cimetière** : elle est en cours de réalisation par l'Association d'insertion VERSO.

☞ **Panneaux de signalisation** : ils sont en place Route des Templiers.

☞ **Point à temps automatique** : repérage des endroits à réparer par peinture au sol sur les routes de la commune.

➔ **Sécurité routière** : copie de la lettre d'un administré envoyée au Président du Conseil général pour attirer l'attention sur la dangerosité du carrefour de la RD 999 et du Chemin de Pech-Redon.

➔ **Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945** : elle aura lieu le dimanche 8 mai.

➔ **Rencontre avec la crèche de Cambon d'Albi** : une délégation municipale rencontrera les responsables de la crèche de Cambon le lundi 2 mai.